

	
Délibération n° 13	Conseil Municipal du Lundi 6 février 2023
Service Événementiel	Domaine de compétence 8.9 - Culture
<p>Le Lundi six février deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 25/01/2023</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 09/02/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoins, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame PREUVOST Coralie, Madame BOUTOILLE Josiane, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur HURTREL Grégory, Monsieur CADET Frédéric, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Grégory HURTREL, Madame Marine NEMPONT à Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Sébastien BAILLET</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 5</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN</p>
Objet : Tarifs 2023 des emplacements pour les manifestations	
Rapporteur : Monsieur BAILLET Sébastien, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Création d'un tarif distinguant les associations des commerçants pour les manifestations

Vu l'avis favorable de la commission « Rayonnement de la ville » du 18 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un tarif distinguant les associations des commerçants pour les manifestations en extérieur ou en intérieur encadrées par le service événementiel :

Emplacements pour les manifestations (marchés de Noël, marchés du terroir, week- end nature et jardin...)	Professionnels	Associations
Manifestation en extérieur sans location de barnum	45 € / jour 65 € / 2 jours	25 € / jour 40 € / 2 jours
Manifestation en extérieur avec location de barnum	55 € / jour 75 € / 2 jours	35 € / jour 55 € / 2 jours
Manifestation en intérieur	40 € / jour	25 € / jour
Grand emplacement pour « Quartiers libres »	200 €	

Les recettes seront encaissées sur la régie des manifestations.

La délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention.

Vu pour être affiché le 9 Février 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.